

Communauté de communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 12 avril 2016 convocation 07 avril 2016

PRESENTS : Pierre GILBERT, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Jean-Charles GROSDIDIER, Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Jacques CALLAND, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE , Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Nicole VELON, Jean-Claude NEVERS , Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Roland VUITTON, Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY , Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Eric JACQUEMIN, Michel RAFFIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Frédéric JACQUEMIN, Jérôme BENOIT, Christelle CHAVARD, Fabien BENACCHIO, Stéphane JACQUEMIN.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Le Président ouvre la séance en rappelant ses propos de la réunion précédente « le budget 2016 est un budget pour préparer l'avenir, il faut être en ordre de marche pour assurer toutes nos compétences». Il souligne l'importance du vote du compte administratif et celui du budget dans la vie d'une collectivité. Cette séance concerne uniquement le budget général, les budgets annexes ayant fait l'objet de réunion le 09 février et le 17 mars dernier.

Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président.

Aucune décision depuis le dernier conseil communautaire

Approbation du compte de gestion 2015.

Considérant que le compte de gestion établi par le trésorier pour le budget principal reflète l'intégralité des dépenses et des recettes, les délégués communautaires approuvent à l'unanimité ce compte de gestion.

Approbation et vote du compte administratif 2015.

o Résultats

	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2015)	GESTION 2015	RESULTAT de clôture 2015 avant restes à réaliser	Résultats corrigés des restes à réaliser
SECTION INVESTISSEM.	341 892.98 €	- 804 810.42 €	- 462 917.44 €	- 85 948.44 €
SECTION FONCTIONNEM.	458 750.37 €	627 737.03 €	627 737.03 €	541 788.59 €

La gestion 2015 est marquée par

- La rentrée scolaire et l'accueil de loisirs dans un groupe scolaire neuf à ARINTHOD à la rentrée de septembre, rendus possible par l'investissement du maître d'œuvre, des entreprises, des vice-présidents, des agents de la collectivité, du personnel enseignants et de l'accueil de loisirs, des parents d'élèves pour le déménagement.

- La fin de mise à disposition par les communes d'Arinthod et de Légna, pour l'exercice de la compétence scolaire et péri-scolaire, de bâtiments et leur restitution aux communes concernées

- L'aménagement du parking –aire de station des bus- équipement commun au collège.

- La mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui s'accompagne des temps d'activités périscolaires (TAP), de l'accompagnement dans les bus des enfants de moins de 6 ans a induit des dépenses nouvelles sur une année complète.

- L'aide financière liée au Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura est versée annuellement depuis le 01/01/2015. Toutefois en 2015, la collectivité a perçu également le solde de la subvention allouée pour 2014.

- Travail avec le Pays Lédonien par rapport à la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)

- Rédaction du schéma de mutualisation des services, dégageant 8 actions dont l'adhésion par les Communes est « à la carte ».

- Gestion des mouvements de personnel – A.L.S.H. , Natura, affaires générales.
- Réalisation du programme de travaux de voirie.
- La réalisation d'un emprunt de 120 000 € auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
- La baisse de la D.G.F. (- 88 000 €)
- Consultation des banques pour le réaménagement des prêts qui n'a pu aboutir – pénalités de rachat trop importante. Une nouvelle négociation est peut-être envisageable sur 2016.

Les restes à réaliser concernent, principalement,
 en dépenses : travaux d'aménagement du parking à proximité du groupe scolaire d'ARINTHOD,
 en recettes : subventions notifiées liées à la construction de ce groupe scolaire et du parking.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
-33 642 €	99 996 €	122 106 €	393 879 €	392 352 €	255 571 €	249 662 €	371 809 €
(1)					(2)	(3)	(4)

○ La capacité d'autofinancement nette (CAF) de la communauté de communes

Cet indicateur (différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement diminuées du montant des remboursements d'emprunt en capital) représente la santé financière d'une collectivité, sa stabilité doit être recherchée.

- (1) difficultés économiques de Smoby
- (2) (3) baisse de la D.G.F. et prélèvement au titre de contribution au redressement des finances publiques qui ne cessent d'augmenter
- (4) subvention au titre Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) : solde 2014 et année 2015

○ Dépenses et recettes réalisées

Elles sont présentées par service.

Les données reflètent l'engagement de la collectivité dans le domaine scolaire et périscolaire.

Elles soulignent le décalage entre les dépenses et les recettes sur certains postes (piscine, tourisme), différence qui n'est pas une surprise et qui résulte d'un « choix politique pris en commun et à assumer ensemble » pour rendre le territoire accueillant. La construction de la piscine, équipement structurant, favorise l'apprentissage de la natation particulièrement des élèves, à des créneaux horaires corrects et limitant les frais de transport. Le maître-nageur, pour des raisons de temps de travail et d'amplitude horaire, ne peut pas assurer l'ouverture de la structure durant toutes les vacances, cette dernière est conditionnée par l'obtention de dérogation préfectorale.

La construction du groupe scolaire et l'aménagement du parking feront l'objet d'un décompte précis des dépenses et des recettes qui sera présenté ultérieurement.

Aucun délégué ne souhaite le vote à bulletin secret, le compte administratif est approuvé à l'unanimité

✚ Affectation du résultat

Les conseillers communautaires constatent le déficit d'investissement après restes à réaliser (85 948.44 €) et affectent cette somme à la section d'investissement (article 1068) en diminuant d'autant le résultat de fonctionnement.

✚ Vote du budget primitif 2016

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un budget pour préparer l'avenir : déploiement de la fibre optique, transfert en pleine propriété imposé par la loi des zones d'activités des communes, actions dans le domaine du tourisme. Les inscriptions budgétaires reflètent ces prévisions et l'engagement par rapport à l'étude sur le régime de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) et sur un projet de territoire. C'est un outil qui permet de se situer, de se doter d'une vision du territoire à plus long terme, d'organiser les priorités d'actions.

Aucun délégué ne souhaite le vote à bulletin secret, le budget primitif est approuvé à l'unanimité

✚ Questions et informations diverses.

- Délibération du conseil municipal de la commune de Gigny reçue par mail le mardi 29/03/2016.

Un conseiller communautaire souligne que le financement des aménagements sur le territoire et particulièrement celui de la construction du groupe scolaire de Saint-Julien et du C.L.S.H. a été calculé en tenant compte des 40 communes et du nombre de foyers fiscaux, le retrait potentiel de la commune de Gigny aurait de fortes conséquences.

Le Président regrette la décision du conseil municipal, un travail en commun aurait été préférable. Il rappelle que la fusion avec les Communautés de Communes voisines n'est pas inscrite dans le schéma de coopération intercommunale arrêté le 27 mars 2016 par Monsieur le Préfet.

Faute d'informations précises de la Préfecture, le Conseil Communautaire ne se prononce pas.

- Voirie

La commission se réunira le 19 avril pour étudier les devis liés aux travaux 2016 de voirie

- Assainissement

La commission se réunira le 02 mai.

- Convention tripartite avec le Conseil Départemental - l'ADAPÉMONT- la Communauté de Communes

Ce document assurerait les financements des partenaires Etat et Région et conditionnerait celui du Conseil Départemental du Jura. Comme elle modifierait les modalités de demande de travaux des Communes et leur facturation, lors de sa présentation en conseil communautaire par l'ADAPÉMONT, certains maires ont manifesté leur mécontentement ; le Président a demandé une année de réflexion avant de prendre la décision.

- Le personnel :

Le Président informe du départ volontaire de Fabien JANOD, adjoint technique, pour début juin. Un recrutement sera organisé pour son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21 heures 30.